



PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 24 JANVIER 2024

Date d'affichage et de
transmission de la convocation
16/01/2024

Nombre de conseillers :

En exercice : 14
Présents : 08
Votants : 12

Date de publication de
la liste des délibérations :
21/02/2024

Délibérations reçues
en Préfecture
26/01/2024 et 13/02/2024

L'an Deux Mil Vingt-quatre et le vingt-quatre janvier à 17 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de Lauret, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Stéphane CATANIA, Maire.

Présents : Mmes AC. BENEZET, V. IMBERT, S. THIHY,
MM. M. ALBIENTZ, S. CATANIA, E. PEYROUSE, JC PUIG, F.
VALERI

Absents : S. JEUNET donne procuration à S. THIHY, F. TAHER, C. TEIXEIRA donne procuration à V. IMBERT, V. VERNEUIL donne procuration à S. CATANIA, P. FAUVEAU, P. VALCIN donne procuration à JC PUIG

Secrétaire : V. IMBERT

ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE

- ↪ Approbation du compte-rendu du 30 novembre 2023
- ↪ Demande subventions Préfecture
- ↪ Demande subventions Département
- ↪ Demande fonds de concours Communauté de communes du Grand Pic St loup
- ↪ **Informations - Décisions du Maire - Questions diverses**

Procès-verbal de la séance du 30 novembre 2023

Le PV de la séance du 30 novembre 2023 n'appelle aucune observation.

Le PV est approuvé à l'unanimité.

✓ VOTE		
En exercice 14	POUR	12
Présents 08	CONTRE	00
Procuration 04	ABSTENTION	00
Votants 12	TOTAL	12

Délibération 2024-01

Réhabilitation de la toiture de l'école primaire Martin Doumergue Demande d'aide auprès de la Sous-Préfecture de Lodève 2024

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'état de la toiture de l'école primaire Martin DOUMERGUE est très endommagée et doit être restaurée rapidement.

Ces travaux sont nécessaires suite à la découverte d'anomalies sur la charpente. Il y a lieu d'effectuer la réfection de la charpente et de la couverture pour un montant de 13 662.40 € HT.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal pour des économies d'énergie, l'isolation des combles perdus par laine minérale naturelle pour un montant de 7 520.00 € HT.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal un devis pour un montant de 600.00 € HT pour la maîtrise d'œuvre de l'ensemble des travaux.

Le Conseil Municipal, Oui l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

- ◆ **DONNE** son accord pour la réhabilitation de la toiture de l'école pour un montant de 13 662.40 € HT
- ◆ **DONNE** son accord pour la l'isolation des combles perdus pour un montant de 7 520.00 € HT
- ◆ **DONNE** son accord pour la maîtrise d'œuvre pour un montant de 600.00 € HT
- ◆ **SOLLICITE** l'attribution d'une subvention la plus élevée possible auprès de la sous-préfecture de Lodève
- ◆ **ADOpte** les plans de financement suivant :

DEPENSES H.T.	RECETTES	
Montant total de travaux	Subvention Etat 2024	13 069.44 €
21 782.40 € HT	Commune	8 712.96 €

✓ VOTE		
En exercice 14	POUR	12
Présents 08	CONTRE	00
Procuration 04	ABSTENTION	00
Votants 12	TOTAL	12

Délibération 2024-02

Réfection de voiries

Demande d'aide auprès du Département de l'Hérault 2024

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la remise en état de certaines voiries devient indispensable.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'une subvention est susceptible d'être accordée par le Département de l'Hérault au titre de l'aide aux communes en matière de voiries et de ses dépendances.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal les travaux de voiries ; rue du Valat pour un montant de 32 133.00 € HT, et rue du Poney Club pour un montant de 2 000.00 € HT et la mise en place d'éclairage public pour un montant de 1 269.00 € HT.

Le Conseil Municipal, Oui l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

- ◆ **DONNE** son accord pour la réfection des voiries pour un montant de 34 133.00 € HT et la mise en place d'éclairage public pour un montant de 1 269.00 € HT
- ◆ **DONNE** son accord pour la maîtrise d'œuvre pour un montant de 990.00 € HT
- ◆ **SOLLICITE** l'attribution d'une subvention la plus élevée possible auprès du Département de l'Hérault
- ◆ **ADOpte** les plans de financement suivant :

DEPENSES H.T.	RECETTES	
Montant total de travaux	Subvention Département	29 113.60 €
36 392.00 € HT	Commune	7 278.40 €

✓ VOTE		
En exercice 14	POUR	12
Présents 08	CONTRE	00
Procuration 04	ABSTENTION	00
Votants 12	TOTAL	12

Délibération 2024-03

Demande de fonds de concours 2024 auprès de la Communauté de Communes du Grand Pic Saint Loup

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'un fonds de concours est susceptible d'être accordé par la Communauté de Communes du Grand Pic St loup pour l'année 2024.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal les travaux à faire :

- Eclairage du tennis pour un montant de 3 546.40 € HT
- Mise en accessibilité de l'abri bus pour un montant de 3 640.00 € HT
- Remise en fonction de la cloche de l'église pour un montant de 2 123.00 € HT
- Isolation du bâtiment technique pour un montant de 4 153.20 € HT
- Mise aux normes et déplacement du tableau électrique de la salle des fêtes pour un montant de 3 216.00 € HT
- Acquisition et installation de voiles d'ombrage pour la cour de l'école pour un montant de 10 224.00 € HT

Le Conseil Municipal, Oui l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

- ◆ **DONNE** son accord pour les travaux ci-dessus mentionnés,
- ◆ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ces dossiers,
- ◆ **SOLLICITE** l'attribution d'un fonds de concours auprès de la Communauté de Communes du Grand Pic Saint Loup.
- ◆ **ADOpte** les plans de financement suivant :

DEPENSES H.T.		RECETTES
Eclairage du tennis	3 546.40 €	Commune
Mise en accessibilité de l'abri bus	3 640.00 €	13 451.30 €
Remise en fonction de la cloche de l'église	2 123.00 €	Fonds de
Isolation du bâtiment technique	4 153.20 €	Concours
Mise aux normes et déplacement du tableau électrique de la salle des fêtes	3 216.00 €	CCGPSL
Acquisition et installation de voiles d'ombrage pour la cour de l'école	10 224.00 €	13 451.30 €
➤ Montant total des travaux	26 902.60 €	

✓ VOTE			
En exercice 14		POUR	12
Présents 08		CONTRE	00
Procuration 04		ABSTENTION	00
Votants 12		TOTAL	12

Délibération 2024-04

Adhésion à un groupement de commande pour « l'achat d'énergies, de fournitures/services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'énergie,

Vu le Code de la Commande Publique et notamment les articles L2113-6 et suivants

Vu la convention constitutive d'adhésion à un groupement de commande pour « l'achat d'énergies, de fournitures/services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique » jointe en annexe.

Considérant que la mairie de LAURET a des besoins en matière d'achat d'énergies, de fournitures et de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique,

Considérant que la mutualisation peut permettre d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence et incidemment d'obtenir des meilleurs prix,

Considérant que les Syndicats d'Énergies de l'Hérault, du Gard, s'unissent pour constituer un groupement de commandes, avec des personnes morales de droit public et de droit privé à titre accessoire, pour l'achat d'énergies, de fournitures et de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique,

Considérant que le groupement est constitué pour une durée illimitée,

Considérant que pour satisfaire ses besoins sur des bases de prix compétitifs, il sera passé des marchés ou des accords-cadres,

Considérant que HERAULT ENERGIES (Syndicat Départemental d'Énergie de l'Hérault) sera le coordonnateur du groupement,
Considérant que ce groupement présente un intérêt pour la mairie de LAURET au regard de ses besoins propres,

Le Conseil Municipal, Oûi l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

- ◆ **PREND ACTE** de la dissolution du précédent groupement de commande,
- ◆ **VALIDE L'ADHESION** de la mairie de LAURET au groupement de commandes pour « l'achat d'énergies, de fournitures/services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique » pour une durée illimitée,
- ◆ **AUTORISE** Monsieur le Maire :
 - à signer la convention constitutive du groupement joint en annexe et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération,
 - à faire acte de candidature aux marchés d'énergies (électricité, gaz naturel, propane, bois...) proposés par le groupement suivant les besoins de la mairie de LAURET
- ◆ **AUTORISE** le coordonnateur et le Syndicat d'énergies dont il dépend (syndicat « gestionnaire » de rattachement), à solliciter, autant que de besoin, auprès des gestionnaires de réseaux et des fournisseurs d'énergies, l'ensemble des informations relatives à différents points de livraison,
- ◆ **AUTORISE** le représentant du coordonnateur à signer tous les actes nécessaires à la passation et à l'exécution des marchés correspondants issus du groupement de commandes pour le compte de la mairie de LAURET
- ◆ **APPROUVE** la participation financière aux frais de fonctionnement du groupement et, notamment pour les marchés d'énergies,
- ◆ **S'ENGAGE**
 - à exécuter, avec la ou les entreprises retenue(s), les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents dont la mairie de LAURET est partie prenante
 - à régler les sommes dues au titre des marchés, accords-cadres et marchés subséquents dont la mairie de LAURET est partie prenante et à les inscrire préalablement au budget

✓ VOTE		
En exercice 14	POUR	12
Présents 08	CONTRE	00
Procuration 04	ABSTENTION	00
Votants 12	TOTAL	12

Communication des décisions de Monsieur le Maire dans le cadre de ses délégations
Décisions du Maire prises en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT suivant décision du 18/06/2020

Déclaration d'intention d'aliéner (DIA) :

N° 341312300017 - parcelle A126 et A127 Prix moyen au m² : 913.98 €

N° 341312300018 - parcelles C145 Prix moyen au m² : 172.41 €

N° 2024-00170 - parcelle C260

- ◆ Le droit de préemption n'a pas été exercé

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h15

La secrétaire de séance,
Virginie IMBERT

Le Maire,
Stéphane CATANIA

